

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 9
PARIS : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annances, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Octobre 1875.

Bulletin politique.

Une note publiée par le Journal des Débats
a fait quelque bruit dans la presse. Il paraît
que certains journaux y ont voulu voir une
sorte d'avertissement comminatoire à l'a-
dresser de M. Buffet de la part de MM. Du-
faure et Léon Say. Par contre, le Français et
le Journal de Paris l'interprètent comme un
avis donné par ces mêmes ministres aux
députés du centre gauche qui, pour la satis-
faction d'interpeller le ministère sur la poli-
tique intérieure, s'exposeraient à disloquer
ce ministère et à en exclure MM. Léon Say
et Dufaure, au grand dommage de l'in-
fluence que le centre gauche se flatte d'exer-
cer par eux sur les futures élections. Sans
nous prononcer entre cette double interpré-
tation, nous reproduisons la note sybilline
du Journal des Débats :

« Le ministère posera-t-il ou ne posera-
t-il pas la question de cabinet dans la dis-
cussion sur la loi électorale? Quelques jour-
naux officieux ont annoncé que le conseil
des ministres avait pris à ce sujet une réso-
lution définitive; d'autres journaux ont con-
testé le fait. On a voulu, à ce propos, sépa-
rer quelques membres du cabinet de leurs
collègues, et l'on s'est demandé si tous les
ministres donneraient, au cas où le scrutin
d'arrondissement ne serait pas voté, leur
démission en même temps.

« Il eût été plus pratique de chercher à
connaître l'opinion du vice-président du
conseil et de se demander ce que devient un
ministère quand son chef a disparu. Or,
l'opinion du ministre de l'intérieur ne doit
pas être douteuse. M. Buffet a dit maintes
fois qu'il ne prendrait pas la responsabilité
d'appliquer la loi électorale si elle était fon-

dée sur le scrutin de liste. On sait donc, à
n'en pas douter, que le ministre de l'inté-
rieur se retirera s'il n'obtient pas un vote en
faveur du scrutin d'arrondissement; mais
toutes les probabilités sont en faveur de ce
voté.

« Si M. Buffet disparaît, le ministère
Buffet n'existera plus. Le maréchal recou-
vrera toute sa liberté d'action et il en usera
dans un sens qu'il n'est permis à personne
de prévoir en ce moment.

« Il est donc oiseux de discuter sur la
question de cabinet et de se demander si elle
sera posée ou non; mais, ce qui est certain,
c'est que M. Buffet quittera le ministère si
le scrutin de liste est voté, et personne ne
peut supposer que le ministère existera en-
core après que son chef aura cessé d'être
ministre.

« Veut-on dire que l'Assemblée devra
discuter, à propos du scrutin de liste, un
programme ministériel, et que le ministère
conviera l'Assemblée à le faire? Nous n'en
croyons rien, pour notre part: le débat a
été plusieurs fois proposé par M. Buffet lui-
même, et l'Assemblée ne l'a jamais accepté.
Elle a eu raison de reculer, et M. Buffet a
eu tort de s'avancer. Or, on sait que M. Buf-
fet ne peut pas plus qu'aucun de ses prédé-
cesseurs faire accepter par une majorité
quelconque un programme ministériel. Il y
a bien eu une majorité pour fonder un gou-
vernement, il n'y a jamais eu et il n'y aura
jamais, dans la Chambre actuelle, de majori-
té pour fonder une politique ministérielle.
Tout le monde y a échoué. M. Buffet y
échouera comme les autres, plus que les
autres même, s'il le tente.

« Mais du moins, disent quelques per-
sonnes, on saura, dans le cas où la bataille
se livrera, si le ministère est homogène ou
s'il ne l'est pas. On peut prévoir cela dès
maintenant. Le ministère est homogène pour
fonder le gouvernement constitutionnel, il
ne l'est peut-être pas pour résoudre toutes
les questions d'administration intérieure. Le
cabinet Buffet-Dufaure est constitutionnel,
mais il n'est pas homogène dans le sens
ordinaire du mot, et, si on livre une bataille

parlementaire, ce défaut d'homogénéité de-
viendra visible.

« M. Buffet peut expliquer sa politique
personnelle et déclarer la guerre au centre
gauche, ce que nous regretterons fort, mais
cela peut encore arriver. M. Buffet peut
même, — cela est encore possible, — avoir
la majorité; mais, le lendemain de sa vic-
toire, il sera obligé de former un nouveau
ministère, car MM. Dufaure et Say ne pour-
ront rester ministres s'il s'établit une majori-
té dont leurs amis ne feront pas partie.

« On peut craindre également que le mi-
nistère ne survive pas à une discussion sur
la politique intérieure, car il est possible
que dans la lutte, quelle qu'en soit l'issue,
plusieurs ministres ne puissent conserver
leurs portefeuilles, et leur retraite amène-
rait une dislocation de l'administration ac-
tuelle. »

La presse continue à se préoccuper beau-
coup de la question de savoir si le ministère
aura recours à un message présidentiel.
Nous avons déjà constaté l'in vraisemblance
de l'intention prêtée à M. Buffet d'exercer
par ce moyen sur l'Assemblée une pression
en faveur du scrutin d'arrondissement. L'E-
cho universel publie à ce sujet la note sui-
vante, qui confirme nos appréciations et
nos conjectures :

« Bien que le conseil des ministres doive
examiner, dans sa réunion de mardi pro-
chain, la question de savoir si un message
présidentiel sera adressé ou non à l'Assem-
blée, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y
aura pas de message.

« En effet, M. le garde des sceaux et M.
le ministre des finances sont opposés, com-
me nous l'avons annoncé, à ce que M. le
Président de la République fasse connaître
ses préférences pour tel ou tel mode de scru-
tin; scrupuleux observateurs des règles du
parlementarisme, ils estiment, avec juste
raison, que le ministère responsable doit
toujours couvrir le chef de l'Etat et ne se lais-
ser jamais couvrir par lui.

« D'autre part, il serait bien difficile d'a-

dresser, au début de la prochaine session
un message à l'Assemblée sans y parler de
l'éventualité de la dissolution. Or, M. le vice-
président du conseil est d'avis que M. le
Président de la République ne doit pas indi-
quer d'une manière quelconque, dans un
message, l'époque des élections générales
que le Parlement doit pouvoir fixer en toute
liberté. M. Buffet pense, en outre, qu'il im-
porte de ne faire aucune allusion à la disso-
lution, l'adoption de tel ou tel mode de scru-
tin devant, à son avis, en rapprocher ou en
éloigner la date.

« Ces diverses considérations sont de na-
ture, on le voit, à rendre peu probable
l'envoi d'un message présidentiel à l'Assem-
blée. »

De son côté, le Français, faisant allusion
à divers bruits qui ont couru relativement à
un message ayant pour objet le mode de
scrutin à choisir, se dit en mesure « d'affir-
mer qu'il n'a jamais été question d'un mes-
sage de ce genre. »

Chronique générale.

Dans le monde politique et dans la diplo-
matie, on remarque beaucoup l'enthousiasme
croissant de la presse radicale pour
M. Thiers. Il est le véritable chef de la coa-
lition des gauches, et la lutte, dès l'ouver-
ture de la session, s'engagera directement
entre l'ex-président et M. Buffet, au-des-
sus duquel M. Thiers et la coalition des
gauches visent le maréchal de Mac-Mahon.

On annonçait ces jours-ci, de la façon la
plus positive, une déclaration ministérielle
pour la rentrée de la Chambre. Cette décla-
ration serait faite, non par M. Buffet, mais
par M. Dufaure. Entre autres points, elle
affirmerait la solidarité ministérielle non-
seulement sur la question du mode de scru-
tin, mais sur tout l'ensemble de la politique

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PAGE 125.

(Suite.)

Le marchand poussa un feint soupir de regret
en comptant les six francs qu'il se reprochait in-
certainement d'avoir offerts avec trop de précipi-
tation. Pendant qu'il entassait les livres et les ca-
hiers dans son sac, la voisine était redescendue
chez le pharmacien, d'où elle revint si promptement
que l'Auvergnat, attelé aux brancards de sa petite
charrette, recommençait seulement à crier dans la
rue : « Avez-vous de vieux papiers à vendre ! » Et
déjà Nancy avait administré à son intéressant
malade la première des potions ordonnées par le
docteur.

Pierre Joussetin ne rentra que vers la tombée du
jour; sa femme eut à lui annoncer une heureuse
nouvelle : la fièvre s'était calmée, et depuis quel-
que temps l'enfant dormait d'un sommeil paisible.

— Tout va bien, dit l'ouvrier, car j'ai trouvé de
l'ouvrage; par exemple, je ne suis embauché qu'à
parir de lundi, pour commencer la semaine.

— D'ici là ? demanda Nancy.

— Sois tranquille, j'ai reçu une avance.

— De ton nouveau patron ?

— Non, mais d'un mécanicien ajusteur à qui
j'ai parlé de mon système de chauffage.... Il
consent à s'associer avec moi... Mais il faut que
je rassemble mes notes, que je les recopie; l'aff-
aire sera conclue dès que j'aurai refait mes cal-
culs et trouvé un dernier chiffre qui me manque
encore.

Il alla vers le placard, et vit sur la cheminée des
fioles de diverses grandeurs.

— Tu as fait des dettes, dit-il en souriant à sa
femme.

— On a refusé de me vendre à crédit.... j'ai
payé.

— Très-bien, répondit-il machinalement, sans
se demander comment elle avait pu se procurer de
l'argent; et il ouvrit le placard. Il recula, comme
frappé d'étourdissement, à la vue de la place vide.

— Mes livres, mes manuscrits, où sont-ils ?

— L'enfant allait mourir, répondit la pauvre
mère en tressaillant; j'ai tout vendu pour acheter
les remèdes qui l'ont sauvé.

Le regard de Pierre Joussetin flamboya, et ce fut
d'une voix étranglée qu'il s'écria :

— Tu as fait cela ?

— Eh bien, oui, je l'ai fait ! répliqua Nancy, in-
dignée que la pensée du danger de mort de sa fille
ne l'emportât pas sur les autres préoccupations

de l'inventeur. C'est la première fois, ajouta-t-elle,
que ces malheureuses paperasses auront été bonnes
à quelque chose.

— Mais ce que tu as vendu, c'est mon sang,
c'est ma force, c'est ma vie, c'est mon âme !

Et Pierre Joussetin regardait sa femme avec éga-
rement; il secouait ses frêles poignets à les briser
sous son étrointe.

— J'aurais tout souffert, murmura Nancy; mais
il s'agissait de Valentine, aucun sacrifice ne pou-
vait me coûter.

L'ouvrier n'écoutait pas, ne comprenait rien; il
disait des mots sans suite; sa voix avait la terri-
fiante sonorité du râle de l'agonisant; tout son
corps tremblait, et ses prunelles nageaient dans un
fluide qui les faisait briller d'une clarté sinistre.

Alors Nancy se demanda si en sauvant sa fille
elle n'avait pas sacrifié son mari. Elle se laissa glis-
ser lentement aux genoux du malheureux, et, les
mains jointes, elle le regarda sans oser dire un
mot.

Pierre Joussetin serrait son front à deux mains;
un cri sourd sortit de sa poitrine comprimée, ses
jambes fléchirent, et il tomba évanoui sur un esca-
beau. Quand les soins de Nancy l'eurent rappelé
à la vie, il regarda sa femme comme s'il ne la re-
connaissait pas; puis, lui montrant du doigt
le placard ouvert et vide, il poussa un éclat de
rire : l'inventeur était fou.

IV. — UNE PROTECTRICE.

La généreuse nature de Nancy lui permit, après
qu'elle eut usé son désespoir et épuisé ses larmes,
de résister à l'abattement qui devait résulter de
l'épouvantable malheur dont elle venait d'être
frappée. Se voyant condamnée à la double tâche
d'élever une toute jeune enfant et de fournir à l'exis-
tence d'un fou, qu'il fallait protéger contre tout et
contre lui-même, elle envisagea le présent sans
faiblesse et osa ne pas désespérer de l'avenir. Elle
se dit que le même sentiment qui l'avait portée
à sacrifier son mari à sa fille lui commandait de
de s'immoler elle-même pour tous les deux.

La jeune femme avait de bons voisins : ceux-ci
ne sont pas rares dans les quartiers habités par les
pauvres artisans. L'habitude qu'ils ont de vivre les
portes ouvertes établit entre eux un courant d'inti-
mité favorable, au moment du besoin, à la récipro-
cité de mille petits services qui coûtent peu à ceux
qui les rendent, et qui sont inappréciables pour
ceux qui les reçoivent.

Ce fut donc à qui viendrait en aide à la coura-
geuse gardienne du malheureux inventeur, soit
pour lui procurer du travail, soit pour la rempla-
cer chez elle auprès des chères créatures qu'elle
appelait ses deux enfants. Quelqu'un s'offrait
toujours à les garder quand il lui fallait s'absen-
ter pour reporter en ville l'ouvrage qu'elle avait

intérieure. Cette détermination a été prise à la suite d'un entretien important auquel assistaient le maréchal de Mac-Mahon, MM. Buffet et Dufaure.

Après la publication du discours de M. Thiers, on considère comme de plus en plus probable et utile que M. Dufaure soit chargé de faire la déclaration gouvernementale, aux lieux et place de M. Buffet.

On remarque la sévérité, plus encore, l'ironie avec laquelle le Nord, dans son principal article, juge le discours d'Arcachon.

Après cette appréciation de l'organe de la chancellerie russe, M. Thiers soutiendra-t-il encore que tout ce qu'il dit à la France, il le dit avec l'assentiment du prince Gortschakoff?

Après les jugements si divers de la presse française sur le discours de M. Thiers, il est bon de faire connaître ce qu'en dit le *Mémorial diplomatique*. Voici ce que pense cette feuille des appréciations de M. Thiers sur les relations de notre République avec les monarchies européennes :

« Le monde diplomatique a lu avec un certain étonnement, dans le discours prononcé par M. Thiers, à Arcachon, les passages qui ont trait aux rapports de l'Europe monarchique avec la République française.

« Le respect que l'âge et les éminentes qualités de M. Thiers commandent ne sauraient nous empêcher de dire que, dans les régions diplomatiques, on juge avec une certaine sévérité la manière dont l'illustre historien a cru pouvoir apprécier l'attitude des cabinets. L'honorable M. Thiers est bien libre d'émettre son opinion personnelle sur ce qu'il pense être le sentiment des grands cabinets. Par contre, tous ceux qui sont tant soit peu au courant des affaires contestent jusqu'à la possibilité que M. Thiers ait pu s'autoriser de communications à lui faites par tel ou tel cabinet, pour prêter aux souverains de l'Europe les opinions qu'il a émises sur leur compte dans le discours d'Arcachon. C'est de la politique fantaisiste exposée avec esprit : telle est l'impression qui reste de ce morceau et qui s'est manifestée dans les conversations des diplomates. »

On se rappelle que M. Jules Simon se plaignait d'avoir été filé pendant tout son voyage dans le Midi ; il paraît que M. Rouher se plaint aussi d'avoir été l'objet d'une surveillance absolument semblable.

Au moment où M. Thiers prétend que les radicaux sont trop sages pour songer à mettre leurs principes en pratique au pouvoir, les radicaux du conseil municipal de Paris vont commencer une campagne pour le rétablissement de cette mairie centrale qui

a toujours été le pivot de nos révolutions et qui a servi à l'installation de la Commune.

Une des commissions du conseil municipal de Paris prépare, sous la présidence de M. Hérold, la rédaction d'un projet de vœu tendant à ce que l'administration municipale de Paris soit confiée à un maire central et entièrement séparée de celle du département de la Seine.

Ce projet de vœu sera soumis à la sanction du conseil municipal dans une de ses plus prochaines séances. Le conseil général de la Seine sera également appelé à en délibérer.

On peut être certain que si ce vœu est proposé, il sera voté par le conseil. La nomination d'un maire à Paris est la conséquence naturelle des élections municipales. Le conseil, comme la Commune, doit être le maître de Paris.

Après M. Rouher, M. Raoul Duval a voulu produire aussi son manifesté bonapartiste. Dans une réunion privée tenue à Rouen, il a parlé de la constitution républicaine du Sénat, de l'Appel au peuple et du plébiscite, comme l'avait fait l'ancien ministre de Napoléon. Il a, comme lui, raillé la coalition des orléanistes et des républicains pour faire une œuvre dont ne voulaient pleinement ni les uns ni les autres. Finalement, il a dit qu'il fallait se préparer en vue de la révision. Nous donnons, comme plus significatifs, les passages qui se rapportent au maréchal de Mac-Mahon :

« Autrefois, on ne cessait de reprocher au gouvernement d'abuser du nom de l'empereur, et il y avait bien quelque chose de fondé dans ce reproche ; mais il me semble que ceux qui le formulaient avec tant d'amertume ne se privent pas aujourd'hui d'abuser du nom du maréchal de Mac-Mahon, qui ne leur appartient pas.

« Pour peu qu'on les atteigne, c'est, à les entendre, le maréchal qui est blessé. Si on projette sur la fermeté et la sincérité de leurs convictions un rayon de lumière, ils s'efforcent de fondre leur droiture soupçonnée dans l'incontestable loyauté du maréchal, dont la conscience, soyez-en sûrs, répond aux voix qui s'élèvent dans le pays pour venger la morale et la patrie. (Acclamations.) »

« Mac-Mahon n'est pas la propriété de telle ou telle fraction de l'opinion, il appartient à la France.

« Non, nous ne voulons pas renverser son gouvernement, que nous avons contribué à fonder.

« Pourquoi le voudrions-nous ? Serions-nous plus avancés dans le sens de la consultation sincère de la nation, quand nous l'aurions privée de la garantie la plus sûre qu'elle possède pour le maintien de l'ordre matériel ?

« Il ne faut pas vous le dissimuler ; en effet, politiquement, nous nous retrouvons aujourd'hui identiquement dans la situation contre laquelle les conservateurs ont voulu réagir au lendemain de l'élection Barodet.

« Elle s'est aggravée par la désertion d'une partie d'entre eux, et la reconnaissance légale de la République dont ses adeptes sont maintenant impatients de tirer les conséquences.

« Le parti de l'appel au peuple n'attend rien, vous le savez, que de la libre volonté de la France, et personne ne saurait être un meilleur gardien de sa liberté, un plus fidèle exécuteur de sa volonté que le soldat de Malakoff et de Magenta.

« Non, nous ne cherchons pas à renverser le gouvernement du maréchal ; nous continuerons au contraire à le soutenir ; mais ce que nous ne voulons pas, c'est que, passant par-dessus la volonté de la France, on se serve du présent pour en faire la préface obligée de quelque autre régime politique. (Applaudissements répétés.)

« Mes chers concitoyens, si vous voulez, comme moi, que le pays prononce directement sur la forme à venir de son gouvernement, mettez-vous en mesure de l'affirmer par vos choix électoraux et opposez à l'entente radicale la discipline, le dévouement et la persévérance de véritables conservateurs. (Applaudissements.)

« Nous n'avons pas à vous recommander, comme on fait aux violents, de vous tenir calmes et de vous montrer patients. Il nous suffit de vous dire : Telle est la loi, pour être certain qu'il ne saurait vous venir à la pensée de l'enfreindre volontairement.

« Chacun pour soi le droit de révision et Mac-Mahon pour la France et pour tous : Voilà, mes chers concitoyens, quelle sera désormais la politique légale des partisans de l'appel au peuple. (Acclamations redoublées.) »

Les Alsaciens-Lorrains en Algérie.

La Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français va diriger, dans la semaine, sur les villages fondés par elle, en Algérie, un nouveau groupe de colons formant dix-sept familles.

La Société, présidée par le comte d'Haussonville, ne recule, on le voit, devant aucun sacrifice, pour mener à bonne fin l'œuvre qu'elle a entreprise avec un si louable zèle. Malheureusement, le fléau qui a récemment sévi, avec tant de violence, sur nos départements du Midi, n'a pas épargné la région de l'Algérie où se trouvent les nouveaux villages bâtis par la Société de protection, détruisant les récoltes qui se présentaient sous le plus bel aspect.

C'est là, d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, un malheur purement accidentel qui, s'il impose à la Société de protection des sacrifices imprévus, n'est pas fait pour décourager les personnes qui veulent bien s'intéresser au succès, dès maintenant assuré, de la colonisation algérienne.

L'EMPEREUR GUILLAUME A MILAN.

Nous lisons dans une correspondance de l'*Opinion nationale* datée de Milan, 21 octobre :

« Le général Cialdini, qui a été détaché auprès de l'empereur Guillaume pendant son séjour en Italie, n'a pas précisément une sinécure. Le vieil empereur montre la plus grande curiosité, une curiosité insatiable pour les détails d'organisation de l'armée italienne. Cette curiosité est, du reste, partagée par tout l'état-major prussien, sanglant leçon de Custoza, l'armée du roi Victor-Emmanuel a été soumise à une réorganisation complète et rigoureuse. A Berlin on voudrait connaître les résultats de ce travail qui s'accomplit depuis huit ans, et savoir quel cas il faudrait faire de l'armée italienne, soit comme alliée — soit comme ennemie. C'est donc avant tout un voyage d'exploration militaire qui a été entrepris.

« On le savait ici, et rien n'a été négligé pour donner à Guillaume I^{er} et au comte de Moltke une idée avantageuse des forces que l'Italie pourra, à un moment donné, mettre en campagne. Il n'y a, à présent, à Milan, que des troupes d'élite, et les 20,000 hommes réunis hier sur la place d'Armes offraient un aspect à la fois imposant et très-brillant.

« L'empereur Guillaume regardait le défilé en connaisseur, et à chaque régiment qui passait, il communiquait ses impressions tantôt au roi, tantôt au général Cialdini. Ce qui a paru surtout le frapper, c'est la légèreté de mouvements chez l'infanterie, et surtout chez les bersagliers.

« Cette troupe d'origine essentiellement révolutionnaire (le noyau a été formé par des volontaires lombards) ne défile jamais autrement qu'au pas gymnastique. Évidemment, il y a loin de cette allure à la marche automatique des grenadiers prussiens, qui, sur le champ de parade, deviennent des machines alignées.

« L'empereur, bien entendu, est un partisan acharné des manœuvres à la prussienne ; en revenant au palais, il n'a pas caché au roi que cette méthode, qui laisse trop d'initiative à l'individu, pourrait avoir ses périls sur le champ de bataille.

« Le roi a répondu à son hôte que, dans les conseils militaires, on avait longuement discuté s'il convenait d'adopter la méthode allemande ; mais après maint essai, on avait dû reconnaître qu'elle était tout-à-fait contraire à la nature et au tempérament du soldat italien, qui ne s'y ferait jamais.

« Une discussion toute amicale s'est engagée sur ce point entre les deux souverains, passionnés tous les deux pour les questions militaires. Elle s'est terminée par l'offre du roi de faire exécuter à quelques bataillons les manœuvres de guerre en usage dans son armée.

« L'empereur a accepté avec empressement, et, si le temps le permet, ces exercices auront lieu demain jeudi sur la place d'Armes. Bien entendu que M. de Moltke assistera aussi à cette petite fête militaire, et le roi a déclaré qu'il était curieux de connaître l'avis du célèbre tacticien allemand. Je ne manquerai pas de me trouver aussi à la place d'Armes et ne craindrai pas de vous transmettre mes impressions de *pékin*.

« En attendant, Guillaume questionne toujours M. Cialdini. — A Solférino et à San-Martino que traverse tous deux le chemin de fer de Vérone à Milan, il a fallu ralentir la marche du train impérial, l'empereur désirant regarder à loisir le champ de bataille du 24 juin 1859 et du 24 juin 1866. Il

terminé.

Au milieu de ses peines, une consolation lui avait été réservée : la santé de Valentine se raffermissait ; bientôt l'incarnat velouté de ses joues annonça son rétablissement complet.

Après deux ans passés depuis l'événement qui le priva de sa raison, Pierre Joussetin, sans être autrement malade, s'obstinait à se tenir constamment au lit ; là, presque toujours silencieux et recueilli, le pauvre fou essayait de ressaisir et de renouer les fils brisés du passé. Il n'échappait à la fatigue de ce travail mental que lorsque Nancy, s'armant de courage, répétait certaine romance populaire qu'il aimait autrefois à lui entendre chanter. Il écoutait avec attention, presque avec intelligence, et quand elle avait fini, lui, comme les enfants qu'on essaye d'endormir en fredonnant une berceuse, disait : « Encore, encore ! » C'était évidemment, pour son esprit en désarroi, un soulagement précieux ; ce lui fut un ravissement inexprimable quand il entendit de Nancy la voix frêle de Valentine. La charmante enfant, douée à la fois de facilité à apprendre et de mémoire, avait, sans mettre sa mère dans son secret, retenu l'air et les paroles de la chanson favorite de son père.

L'effet de ce touchant duo fut si salutaire, que Nancy put croire qu'en le renouvelant tous les jours elle en obtiendrait la guérison de son mari. Cette

espérance ne devait pas se réaliser ; mais, du moins, le moyen infatigable d'apaisement et de distraction était trouvé.

Dans l'intérêt de Valentine, il fallut que sa mère se résignât à l'envoyer à l'école. L'enfant, au milieu de ce petit monde remuant et causeur, qu'une mouche qui vole semble emporter à sa suite, se fit remarquer par son application à l'étude. Quand Nancy recevait des compliments à propos des remarquables progrès de sa fille, elle ne pouvait s'empêcher de soupirer.

— De quoi lui serviraient-ils, ces progrès ? se disait-elle ; ne faudra-t-il pas, dans deux ou trois ans, interrompre ses études pour lui faire commencer son apprentissage ? quand je dis apprentissage, c'est déjà trop ; elle fera ce que je fais moi-même, des ouvrages de couture qui rapportent juste assez pour empêcher l'ouvrière de mourir de faim. Quant à lui faire apprendre un métier lucratif, il ne m'est pas permis d'y penser ; il faut payer cher pour cela, et, de plus, sacrifier trois ou quatre années de son temps. Et si je venais à manquer ici, pensait-elle avec terreur, en regardant du côté du lit, où songeait vaguement l'aliéné, qui le garderait ? qui le soignerait ? Elle n'osait ajouter : qui le nourrirait ?

Plus d'une fois on conseilla à Nancy d'envoyer Pierre Joussetin dans une maison de charité destinée au traitement des fous ; mais quel que fût son

découragement au moment où un tel conseil lui était donné, il ravivait son énergie.

— Quand je l'ai pris pour compagnon de ma vie, disait-elle, il était sain d'esprit, bon mari et brave travailleur ; je le garderai près de moi jusqu'à ce que son intelligence se réveille et rende le courage à son cœur, la force à ses bras. S'il doit recouvrer l'une et l'autre, c'est à moi, c'est à notre enfant qu'il les devra.

En effet, Nancy n'était plus la seule qui fût nécessaire à Pierre Joussetin ; la présence de Valentine était aussi un besoin pour lui : il s'attristait quand il la voyait, son petit panier au bras, partir pour l'école ; le retour de sa fille à la maison mettait un rayon de joie dans ses yeux.

Une dame, bienfaitrice des enfants pauvres, venait parfois visiter l'école ; elle ne tarda pas à remarquer cette jolie blondine, qui paraissait faire du travail un plaisir, et dont les rapides progrès émerveillaient tous ceux qui pouvaient les constater. La visiteuse s'informa de la situation des parents de Valentine, et redoubla de sympathie pour l'élève modèle, quand on lui eut appris quel affreux malheur avait privé Pierre Joussetin de sa raison.

Un soir, à l'heure où les petites écolières quittaient la classe, M^{me} Grandmaison, qui avait souvent interrogé Valentine, plus charmée encore ce jour-là de ses réponses, attendit son départ et lui

— Mène-moi chez ta mère.

L'enfant saisit la main que la dame lui tendait, et la conduisit jusqu'à la pauvre maison de la rue Saint-Maur-Popincourt, où demeuraient ses parents.

Nancy éprouva un léger trouble en voyant entrer dans sa mansarde une dame mise avec élégance et bon goût.

— C'est la bonne dame de qui je t'ai souvent parlé, s'empressa de dire Valentine.

Puis elle alla embrasser et rassurer son père, qu'inquiétait la présence d'une inconnue.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

La prochaine représentation de la troupe d'Angers se composera de *Fleur de Thé*, opéra-bouffe en 3 actes, paroles de M. Alfred Dufré et Henri Chivot, musique de Charles Lecocq.

Dans cette même soirée on donnera le *Maître de Chapelle* ou les *Noce de Jeanne*, avec le nouveau baryton engagé par M. Marck.

s'est fait expliquer les phases des deux journées, approuvant telle disposition et critiquant celles qui à Custozza avaient été fatales aux Italiens.

Si le séjour impérial se prolonge d'un jour ou deux, il y aura également visite au champ de bataille de Magenta. Guillaume pourra y contempler la pyramide élevée par la reconnaissance des Italiens à l'armée française. Ce monument a été édifié près de la station du chemin de fer, tout juste à l'endroit où le maréchal de Mac-Mahon, arrivant à l'improviste, décida du sort de la journée.

Répondant à une allocution de M. Biancheri, président de la Chambre des députés, l'empereur d'Allemagne déclare que le chaleureux accueil qu'il vient de recevoir est le plus beau qu'il eût vu dans toute sa vie. S'applaudissant ensuite des sentiments d'amitié qui lui sont prodigués en Italie, il ajoute :

« Deux pays, qui sont arrivés ensemble à l'unité, doivent toujours rester amis. »

Oui, oui, — s'empresse de répondre Victor-Emmanuel, — nous sommes et nous serons toujours bons amis !

Saisissant alors la main du roi, et l'étreignant fortement :

Oui, — répéta Guillaume, — nous le serons toujours ! toujours !

Tel est le récit de la *Nazione*, à laquelle nous devons laisser l'honneur d'avoir fait connaître au public cette idylle royale.

Milan, 23 octobre, soir.

L'empereur d'Allemagne a quitté Milan à une heure et demie.

Le même cérémonial a été observé au départ qu'à l'arrivée.

L'empereur et le roi se sont embrassés.

L'empereur a adressé quelques paroles de remerciements au syndic de Milan, M. Bellinzaghi.

Les personnages de la suite des deux souverains portaient les décorations qui leur ont été accordées.

Le roi part à 3 heures pour Turin.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA STATUE DE JEANNE DE LAVAL.

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest*, d'Angers :

Pour compléter ce qui a été dit déjà de la statue de Jeanne de Laval, il n'est pas inutile d'ajouter que l'habile sculpteur à qui les habitants des Rosiers doivent cette belle et si gracieuse statue de leur bienfaitrice, est un Angevin. Notre compatriote, M. Charron, épris d'un goût irrésistible pour les arts, abandonna sa première profession, âgé de plus de vingt ans, et entra chez M. Barème où il ne tarda pas à devenir un de ses premiers ouvriers ; de là il passa à l'atelier de M. Chapeau et déjà, il y a quelques années, on lui connaissait assez de sûreté de goût et de ciseau pour lui confier, comme praticien, l'exécution des bustes de notre théâtre, de ces quatre statues allégoriques ainsi que les deux groupes d'enfants qui accostent le fronton.

Bien apprécié des artistes angevins, dont il faisait valoir l'idée par la fine exécution de leurs œuvres, il lui avait presque toujours manqué de pouvoir interpréter ses propres conceptions ; ou bien, dans ce cas, sa signature faisant défaut à ses créations, elles ne profitaient qu'à l'atelier d'où elles étaient sorties. Mais, désormais, par sa *Jeanne de Laval*, qui cette fois lui appartient bien toute entière et que le redoutable voisinage de celle de David n'éclipse nullement, M. Charron nous montre une fois de plus que la liste déjà longue des artistes de talent qui honorent notre cité n'est point encore fermée.

La première partie du contingent.

Une nouvelle circulaire du ministère de la guerre répartit ainsi, d'après la taille qu'ils ont, les 80,458 jeunes gens qui composent la première partie du contingent, appelés du 20 au 25 octobre sous les drapeaux :

Ceux qui ont une taille de 1 mètre 54 au minimum seront pour l'infanterie de ligne, les tirailleurs algériens, les chasseurs à pied, les infirmiers militaires, les commis et ouvriers militaires d'administration, les zouaves et les sapeurs-pompiers de Paris.

Ceux de 1 mètre 62 entreront dans les chasseurs à cheval, les hussards, les chasseurs d'Afrique, les spahis et le train des équipages militaires.

Ceux qui ont 1 mètre 64 seront envoyés dans les

compagnies d'ouvriers d'artillerie, d'artificiers et du train d'artillerie.

Ceux dont la taille dépassera 1 mètre 66 entreront dans les régiments de dragons et du génie.

Ceux qui ont plus de 1 mètre 67 serviront à recruter les régiments d'artillerie et de pontonniers.

Enfin, au-dessus de 1 mètre 70, ils seront envoyés dans les régiments de cuirassiers.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

Je suis fréquemment saisi de propositions tendant à échanger la dénomination des voies publiques de certaines villes pour leur attribuer des noms de personnages.

Ces propositions, qui ont le caractère d'hommages publics, ne peuvent, vous le savez, être mises à exécution qu'en vertu d'un décret spécial, conformément au principe posé par l'ordonnance de juillet 1816, qui soumet à la sanction préalable du gouvernement toutes décisions des corps municipaux tendant à donner des témoignages de reconnaissance publique.

Je suis loin de blâmer le sentiment qui porte les municipalités à perpétuer le souvenir des services rendus, soit au pays, soit à la commune ; je crois néanmoins utile de signaler certains écueils.

Un de mes prédécesseurs, par une circulaire du 40 février 1856, les avait déjà prévenues qu'il ne saurait donner aucune suite aux demandes tendant à faire approuver des témoignages de reconnaissance publique décernés à des personnes vivantes et plus spécialement à des fonctionnaires en service.

Même parmi les fonctionnaires décédés, il en est sur lesquels l'histoire ne s'est pas encore prononcée, et dont la vie ou les œuvres, trop rapprochées de nous, donnent lieu à des appréciations divergentes. Il convient d'écartier ces noms et de s'en tenir à ceux que le temps a mis à l'abri des variations de l'opinion publique.

Enfin, pour conserver leur caractère et leur prix, ces sortes d'hommages ne doivent pas être prodigués, et il faut les réserver aux hommes qui se recommandent par de réels et incontestables services.

Un autre intérêt de pure éditilité doit mettre les mêmes municipalités en garde contre les noms propres, alors surtout que ces noms doivent prendre la place d'anciennes dénominations. Les changements présentent toujours, en cette matière, plus d'inconvénients que d'avantages, et les meilleures appellations sont celles que l'usage a consacrées. A moins donc de nécessité absolue, il convient de les conserver.

C'est à ces règles, monsieur le préfet, que l'administration supérieure s'est toujours attachée, et je suis, en ce qui me concerne, résolu à ne point m'en écarter dans l'examen des propositions qui me seraient soumises.

En vous les rappelant, monsieur le préfet, mon but est de vous mettre à même d'y ramener les municipalités qui les perdraient de vue ; vous agirez près d'elles par voie de conseils, et, au besoin, vous vous dispenseriez de me soumettre les projets qui ne seraient pas conçus dans un sens conforme aux présentes instructions.

Recevez, etc.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

BUFFET.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 24 octobre 1875.

Versements de 50 déposants (6 nouveaux), 2,269 fr.

Remboursements, 10,321 fr. 41 c.

Faits divers.

Le malheur qui vient de frapper la commune de Pluhélin (Morbihan), dit le *Courrier de Bretagne*, a bien été, hélas ! aussi affreux que nous le pressentions. Une lettre particulière de Rochefort-en-Terre, 24 octobre, nous donne tous les détails suivants :

Le 15 du courant, vers onze heures du matin, un éboulement a eu lieu à l'ardoisière de la Croix-du-Chêne, commune de Pluhélin, exploitée par M. Desgouilles. Une demi-heure après, M. Jules Peschard, juge de paix, prévenu par M. Desgouilles, y était rendu avec M. le maire de Rochefort ; il descendit de suite dans la cité ardoisière où

M. Desgouilles et M. Jubel, son représentant, avaient commencé les travaux de déblaiement, avec ses ouvriers et plusieurs autres des carrières voisines.

Le juge de paix envoya de suite un télégramme à M. le procureur de la République à Vannes ; M. Desgouilles en adressa un à l'ingénieur des mines à Rennes.

M. le procureur et M. le préfet du Morbihan sont arrivés à Rochefort vers onze heures du soir et se sont fait conduire de suite à la carrière ; mais on n'y travaillait pas, car le travail, reconnu par trop dangereux, était, hélas ! d'ailleurs inutile, car on ne pouvait conserver aucun espoir de sauver les six malheureux ouvriers, y compris le contre-maitre-chef des travaux, qui se trouvaient engloutis sous la masse de pierres et qui, certainement, avaient été écrasés, car on n'a pas entendu un cri, pas une plainte ! Quatre autres ouvriers ont été plus ou moins blessés.

L'ingénieur des mines est arrivé à Rochefort à six heures du matin, et s'est tout de suite rendu à la fatale carrière.

Vendredi soir, un cadavre avait été retiré ; le samedi matin, deux autres.

Ces trois cadavres ont été enterrés à Pluhélin, samedi, à deux heures ; en tête du convoi marchaient MM. Desgouilles, le préfet, le procureur, le maire de Rochefort, celui de Pluhélin, le juge de paix et le brigadier de gendarmerie.

Lundi on a retrouvé deux cadavres et hier soir le dernier. Tous étaient écrasés et défigurés. Le plus âgé avait 58 ans, il a trois enfants majeurs dans une position relativement aisée ; le plus jeune, 24 ans, célibataire ; deux mariés sans enfants, un ayant trois enfants en bas âge et l'autre une femme enceinte.

D'après le rapport de l'ingénieur et l'enquête de M. le juge de paix, nul reproche à faire à M. Desgouilles.

Ce matin encore, à huit heures, au moment où les ouvriers étaient hors la carrière, un bloc (la queue du précédent) d'environ cent mètres cubes s'est écroulé ; mais on s'y attendait et on le surveillait.

P.-S. — L'éboulement a eu lieu sans craquement ; les ouvriers n'ont pas été pour reprendre leurs outils ; tout a eu lieu inopinément et le déblai a eu lieu immédiatement.

L'incendie qui a éclaté la semaine dernière à l'arsenal de Brest a été beaucoup moins désastreux que le télégraphe ne l'avait annoncé.

C'est à deux heures du matin que l'incendie a éclaté dans les ateliers de limerie et taraudage des forges, qui dépendent des directions des services hydrauliques et de l'artillerie.

Le feu s'est déclaré dans le petit hangar des chaudières du marteau-pilon, lequel a été complètement détruit, puis il s'est propagé dans l'atelier principal qui se compose d'un corps de bâtiment, comportant un rez-de-chaussée, un premier étage et des combles.

Aussitôt l'alarme donnée, M. le préfet maritime baron Méquet s'est transporté sur les lieux et a organisé les secours, qui ont pu arrêter les progrès de l'incendie à cinq heures du matin, grâce aux pompes et aux citernes flottantes.

Il a été reconnu que le feu avait été causé par la chute de quelques escarbilles qui s'étaient projetées dans un tas de bois près du marteau-pilon.

Les travaux des machines ont dû reprendre hier lundi, et les machines emprunteront leurs mouvements à des moteurs voisins.

L'atelier d'ajustage, situé sur la rive droite de la rivière la *Penfend*, employait environ 94 ouvriers.

Les pertes, évaluées de 15 à 20,000 francs, et non à un million, comme on l'avait affirmé d'abord, se bornent dans la destruction du petit hangar des chaudières, les grandes chaudières et le tuyautage, et enfin les meubles et les transmissions.

Tout était assuré, et aucun accident ne s'est heureusement produit pendant le sauvetage.

A Roténeuf, dit le *Journal de Saint-Malo* de mercredi, il est tombé une si forte grêle, que les femmes de la campagne rapportent qu'il tombait du ciel des morceaux de glace énormes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 25 octobre.

Les recettes générales ont acheté 40,000 fr. de 5 0/0 et 45,000 de 3 0/0 ; ces achats ont contribué dans une certaine mesure à soutenir les cours qui avaient une tendance à la baisse.

Le 5 0/0, qui a débuté à 104,85, a descendu jusqu'à 104,65, mais a pu se relever en clôture à 104,80, cours de samedi.

Le 3 0/0, débutant au cours de la précédente clôture, a perdu 5 centimes et on l'offrait à la fin de la bourse à 65,50. Le marché a d'ailleurs été très-lourd et la plupart des valeurs ont reculé de quelques centimes.

Le Turc ouvert à 25,40 et fermé à 25,55. Les lots sont à 72,50.

Le Crédit mobilier se conserve très-ferme à 472, et il est probable qu'on le clôture en liquidation de 475 à 480.

L'italien reste dans les mêmes cours : il est demandé à 73,15.

Le Mobilier espagnol, qui n'a gardé que quelques jours les cours de 700, s'est tenu aujourd'hui à 685.

Les Chemins de fer sont toujours sans variation, mais leur fermeté ne laisse rien à désirer.

La Société générale fait 563.

Les actions de Suez restent à 622, et les délégations à 641.

Gaz, 4,030. — Banque de Paris, 4,448.

Extérieure espagnole 47 3/8 ; — Intérieure, 4 5/16.

LA PATRIE (35^e ANNÉE), rue du Croissant, 42, Paris, toujours rapidement et sûrement renseignée, donne en primes gratuites : LE THÉÂTRE D'ALEXANDRE DUMAS FILS, 4 magnifiques volumes in-18 contenant : *la Dame aux Camélias*, *Diane de Lys*, *le Demi-Monde*, *la Question d'Argent*, *le Fils naturel*, *un Père prodigue*, *l'Ami des Femmes*, *les Idées de M^{me} Aubray*, avec les célèbres préfaces dont l'éminent auteur dramatique a fait précéder ces pièces ; — LES MÉMOIRES DE M. GUIZOT, 8 vol. valant 60 fr. en librairie ; — L'UNIVERS ILLUSTRÉ, des PARTITIONS DE MUSIQUE ou des OUVRAGES à choisir dans la librairie Michel LEVY.

La Patrie commencera mercredi prochain, 27 octobre, la publication d'un grand roman-feuilleton inédit : LES HAINES, dû à la collaboration de deux de nos meilleurs romanciers, MM. DE LYDEN et EMILE RICHEBOURG.

La Patrie publiera ensuite LES MYSTÈRES DE PHILADELPHIE.

Ces deux grands Romans paraissent appelés à un immense succès. — 16 fr. par trimestre.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4704. — 23 Octobre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — *Courrier de Paris*, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : M. Naquet ; — Voyage de l'empereur d'Allemagne en Italie ; — Les fêtes de Luxembourg ; — Le chemin de fer parlementaire ; — Carpeaux. — Trop belle et trop laide, nouvelle, par M. Xavier Eyma (suite). — Chronique du Sport. — Théâtre des Variétés : *La boulangère a des écus*, opéra-bouffe. — *L'Histoire des Croisades*. — Les Théâtres. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Machines à vapeur verticales, système J. Hermann-Lachapelle.

Gravures : Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Milan : l'empereur et le roi d'Italie se rendant au salon d'honneur du Palais-Royal ; — Décoration de la gare ; — Décoration de la place Cavour ; — Travaux de démolition entrepris pour dégager les abords de la cathédrale de Milan ; — Chambre à coucher de l'empereur d'Allemagne au Palais-Royal. — M. Naquet. — Le chemin de fer parlementaire de Versailles : plan du tracé de la gare de la rive gauche au palais de l'Assemblée nationale. — La maison mortuaire de Carpeaux (2 gravures). — Groupe en argent offert par le grand-duc de Luxembourg à S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas, à l'occasion du 25^e anniversaire de sa lieutenance générale. — Théâtre des Variétés : *La Boulangère a des écus*, opéra-bouffe de MM. Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach. — *L'Histoire des Croisades* : Godefroy de Bouillon s'élançant dans Jérusalem. — Machine à vapeur verticale, vue de face, système J. Hermann-Lachapelle. — Echecs. — Rébus.

